



La Transmission à titre gratuit de votre activité

Réunion en ligne le 1^{er} décembre 2022 à 13h30

Durée 1h

Objectifs :

Connaître la fiscalité applicable aux opérations de transmission à titre gratuit de votre activité

Plan indicatif :

Connaître les modalités de taxation de la transmission
Les exonérations et abattements sur les droits de mutation
Le sursis d'imposition et l'exonération des plus-values

ORGANISME DE GESTION AGREE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS ET LIBERAUX

Siège social : 1 Avenue Quirinal – Bâtiment B – BP 12 – 40001 MONT DE MARSAN CEDEX – Tél. : 05 58 06 15 51 – mdm@ogapil.fr

Bureau secondaire : 23 Rue de savoie – 74700 SALLANCHES – Tél. : 04 50 47 92 98 – sallanches@ogapil.fr

Agrément du 1^{er} août 2017 – Direction Régionale des Finances Publiques de Bordeaux – OGA 103400 – Siret 343 651 162 00038 – APE 6920Z

www.ogapil.fr